

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [cloe lecaulier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ca1588ee6b275d0d0a8a1cdc>

Date d'obtention : 2024-01-26 19:35:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que ce projet est basé sur la collaboration des partenaires (scolaire, policier, dpcp)

Qu'en tant intervenant scolaire nous pouvons confisquer un cellulaire si nous croyons que le jeune a des images de pornographie juvénile.

Que le délai d'intervention se fait en moins de 4 jours.

Qu'il y a une première offense (acte impulsif) et des actes mal vaillants.

Que nous avons un formulaire qui se veut neutre à remplir (le même pour toutes les écoles)

Que cet outil nous aide à créer un environnement sain pour l'intervenant, la victime et les jeunes impliqués, lors des interventions.

Que nous ne pouvons en aucun cas regarder les images.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Savoir quelle intervention faire au bon moment et à qui m'adresser en premier.

Avoir le droit de confisquer un cellulaire pour arrêter le plus rapidement possible la propagation des images de pornographie juvénile. (ne pas faire supprimer les images/ vidéos avant de le confisquer)

Avoir une intervention commune avec les autres écoles.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Intervenir avec empathie et sans jugement.

Rassurer les jeunes et leur expliquer les interventions à venir.

Le respect de la confidentialité